



CÉAS de la Mayenne  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :  
Claude Guioillier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 6 mai 2016

N° 656



## Consommation

### Vivre en agglomération parisienne coûte plus cher (écart de 9 %)

En 2014, les prix des biens et services consommés en France dépassent de 7,3 % la moyenne de l'Union européenne. Au sein de la France métropolitaine, des écarts de prix existent également, en l'occurrence entre l'agglomération parisienne et le reste du territoire : les prix sont supérieurs de 8,8 % dans l'agglomération parisienne.

Les ménages en métropole consacrent 14,1 % de leur budget à des dépenses relatives au logement (loyer, eau, énergie, entretien...). C'est concernant ce poste que les écarts de prix sont les plus importants. Les prix en agglomération parisienne sont plus élevés de 24,7 % ; les seuls loyers, de 48,9 %. S'il n'y avait pas les loyers, les écarts de prix entre l'agglomération parisienne et le reste du territoire seraient ramenés de 8,8 % à 6,2 %.

Les écarts de prix sont également importants pour les dépenses de santé avant remboursements (surcoût de 6,5 %, plus particulièrement élevé sur les honoraires des médecins).

Les loisirs et la culture coûtent aussi plus cher en agglomération parisienne (+ 6,6 %), surtout à cause des services (réparations, services de loisirs culturels et sportifs...). Les écarts de prix concernant l'alimentation, la restauration, les transports, les meubles et vêtements, sont plus modérés.

Source : « [En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province](#) », *Insee Première* n° 1590 d'avril 2016 (4 p.).



## Politique

### Un sénateur a la dent dure contre les Ceser

Jean-Louis Masson, sénateur divers droite de Moselle, a déposé, seul, une proposition de loi tendant à supprimer les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser). La proposition de loi a probablement peu de chances d'aboutir, mais elle aura permis d'attirer l'attention sur un outil de démocratie participative qui a, certes, l'inconvénient de coûter cher, sans forcément faire la démonstration de son utilité. Les avis rendus ne sont guère médiatisés ; ils restent assez confidentiels.

« *En période de restriction budgétaire, déclare Jean-Louis Masson dans son exposé des motifs, la multiplication des commissions consultatives ou des comités de pseudos experts conduit à une gabegie d'autant plus insupportable que beaucoup de ces organismes ne servent à rien* ». Les Ceser, selon le sénateur, en seraient le parfait exemple.

Jean-Louis Masson mentionne les reproches régulièrement formulés à l'encontre des Ceser : ils consolident des corporatismes ; ils financent abusivement des permanents d'organisations syndicales ou associatives ; ils offrent une préretraite dorée pour des personnalités en fin de carrière, ainsi que des renvois d'ascenseur à des amis politiques...

Sont-ils au moins utiles avec leur rôle consultatif auprès des instances politiques régionales ? Jean-Louis Masson en doute, qui leur reproche « *des avis dont en général personne ne se soucie* ». Les Ceser joueraient seulement le « *rôle de mouche du coche* », sans avoir « *de compte à rendre sur la pertinence de leurs avis* ».

Et, en plus, ils coûtent cher ! Les membres du Ceser « *perçoivent des indemnités fixées par référence à celles des conseillers régionaux. S'y ajoutent les frais de représentation et de fonctionnement* ».

Bref, conclut Jean-Louis Masson, « *les Ceser ne sont parvenus ni à se donner une crédibilité technique ni à se forger une légitimité démocratique* ». D'où des économies qui seraient faciles à réaliser... Le Parlement oserait-il ?



**À vos agendas**

**Le mardi 31 mai, à Mayenne  
Quelle compréhension des difficultés scolaires aujourd'hui ?**

Le mardi 31 mai, à 20 h 30, salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'Association de recherche sur les liens entre la clinique psychiatrique et les sciences humaines, Regards Cliniques, organise une conférence-débat avec Véronique Le Mezec, psychologue, sur le thème : « *Quelle compréhension des difficultés scolaires aujourd'hui ? Quelles causalités à l'œuvre ?* »

L'échec scolaire est actuellement de plus en plus fréquemment interprété en termes de défaillances individuelles imputées à des causes médico-psychologiques. Dans cette logique, les difficultés scolaires des élèves sont attribuées à des causes psychologiques (phobie scolaire, instabilité psychoaffective, etc.) ou neurologiques (galaxie des « dys », hyperactivité, précocité intellectuelle, etc.). Comment expliquer cette évolution ? Quels sont les effets de cette « médicalisation » de l'échec scolaire pour les enseignants, l'élève et sa famille ? À placer du côté de l'enfant et de ses qualités la source de sa réussite ou de son échec, ne risque-t-on pas d'évacuer les dimensions pédagogiques, contextuelles, institutionnelles et environnementales ? Ainsi, le risque ne serait-il pas de mettre les causes de l'échec scolaire hors de l'école et de la vie sociale ?

Les difficultés rencontrées par les enfants à l'école sont le plus souvent complexes et multicausales.

N'est-il pas essentiel de pouvoir mettre en place des analyses et des réponses pluri-professionnelles au sein de l'école avec l'enfant et ses parents et, lorsque nécessaire, en partenariat avec les services extérieurs et les autres professionnels de l'enfance ?

Tarifs : 10 euros pour les non-adhérents, demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi.

Renseignements : [regardscliniques53@yahoo.fr](mailto:regardscliniques53@yahoo.fr)

**REGARDS CLINIQUES**  
Association de recherche sur les liens entre  
LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE ET LES SCIENCES HUMAINES

**Véronique LE MEZEC**  
Psychologue éducation nationale - 1er degré, Psychologue clinicienne  
Vice-Présidente de l'AFPEM (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale)

**Quelle compréhension des  
difficultés scolaires aujourd'hui ?  
Quelles causalités à l'œuvre ?**

Mardi 31 mai 2016  
20h30 - Salle de Spectacle du CHNM de MAYENNE

Regard Cliniques - 0606 32 34 35 - 02 91 32 34 35 - 02 91 32 34 35  
Maison d'arrêt de Mayenne - 02 91 32 34 35 - 02 91 32 34 35

**Histoire et patrimoine**

Faubourg Saint-Martin, à Laval, 1778-1779 : la misère...  
Renée Suhard : torturée et brûlée vive

L'«  *Groupe de recherche sur le mouvement social en Mayenne* » - qui publie L'Orfèvre - a écrit et édité une collection éditoriale, en mars 2016, d'un «  *cahier* » d'une dimension de poche, L'Orfèvre Renée Suhard (Laval, 1778-1779), consacré d'un récit de Jocelyne Doussy, docteur en histoire, et de dessins illustrés de Robert Lantier, artiste lauréat.

Tout les deux, avec des techniques différentes mais complémentaires, donnent du relief au récit. Ils nous plongent dans le monde de la misère, celle surtout de ces femmes et enfants oubliés en cette société où le droit était l'équité. L'équité a pour nomme principal le faubourg Saint-Martin, à Laval, mais le récit nous fait entrer dans un lieu sans nom ailleurs en France. C'est à y a environ 200 ans. Les faits décrits à partir des sources historiques, conservées aux Archives départementales, nous permettent d'appréhender l'histoire sociale, mais aussi à l'histoire judiciaire. Selon l'usage choisi, il y a des victimes, des auteurs passifs, de simples témoins, des accusés, des coupables et des condamnés, et donc aussi des juges, voire des bourreaux.

En 1778, Laval est une ville «  *riche* », assure Jocelyne Doussy, mais «  *le plus pauvre pays de sa population et sans une misère endémique* ». Le faubourg Saint-Martin est un «  *chaos social* » de malheurs, d'insécurité, cours traquées de nourriture ou tout se déverse... La veuve Renée Suhard, née Richard, y a, dans des conditions passagères sans issue sur pain de la rue de Rennes.

Au début du récit, le 20 janvier 1779, c'est une plainte «  *au mort* que la veuve Suhard a marqué à la confrérie des 100 ans et cela a permis que Renée Suhard soit partie (le 14 7), en un court laps de temps (trois semaines) de son domicile d'un an, très précis, soigneusement abasourdi, dans des conditions de transport très difficiles.

Recherchée par la maréchalerie, Renée Suhard est amenée à Chalon (le-de-Vallée) dans la soirée du 14 août, sous escorte de la garde nationale des enfants trouvés, à Paris. Manifestement, tout n'est pas réglé car elle n'est pas arrivée à destination, elle est restée à Chalon, elle est restée à Chalon.

Recherchée par la maréchalerie, Renée Suhard est amenée à Chalon (le-de-Vallée) dans la soirée du 14 août, sous escorte de la garde nationale des enfants trouvés, à Paris. Manifestement, tout n'est pas réglé car elle n'est pas arrivée à destination, elle est restée à Chalon, elle est restée à Chalon.

Dans une société où l'enfant est souvent...

**PDF**

CEAS de Mayenne - Mai 2016  
CEAS de Mayenne, 29 rue de la République, 53000 Laval  
Tel : 02 91 32 34 35 - Mail : [ceas@ceas53.org](mailto:ceas@ceas53.org) - Site Internet : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)

**Associations**

**Ne pas confondre !  
Utilité publique, civique ou sociale, intérêt général**

**Utilité publique, civique ou sociale, intérêt général** : toutes ces notions sont très proches, mais tout en étant distinctes, notamment au regard des conséquences en termes financiers et fiscaux.

**Les « grandes » associations peuvent être reconnues d'utilité publique**

La demande de reconnaissance d'utilité publique est déposée auprès du ministre de l'Intérieur. Si plus des deux tiers d'une association reconnue d'utilité publique sont reconnus des départements et des régions, dans les conditions fixées aux paragraphes ci-dessus, la reconnaissance d'utilité publique accorde à l'association, en termes d'impôt, une certaine exonération dans son domaine d'action.

**Les conditions à remplir**

L'association doit avoir un but d'intérêt général ou civique. Les activités sont censées dépasser le cadre local. Le nombre d'adhérents doit être important. Le nombre de bénévoles doit être important.

Une «  *commission d'avis et de avis* » est tenue. Les résultats de l'association sont déposés auprès de la commission de avis et de avis de l'association. L'existence de registres permettant un fonctionnement démocratique, une gestion financière transparente.

L'administration exige «  *une somme financière globale* », qui sera notamment se traduire par un montant annuel minimum de ressources estimé à 4000 euros, provenant essentiellement des ressources propres de l'association (cotisations, produits financiers, production de services, etc.) ; un nombre de bénévoles suffisant au respect de ces conditions.

**La procédure**

L'association transmet son dossier au ministre de l'Intérieur. Si la demande est reconnue fondée, le ministre consulte l'avis des ministères concernés.

**Associations**

**PDF**

CEAS de Mayenne - Mai 2016  
CEAS de Mayenne, 29 rue de la République, 53000 Laval  
Tel : 02 91 32 34 35 - Mail : [ceas@ceas53.org](mailto:ceas@ceas53.org) - Site Internet : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)

**QU?Z**

Semaine 18

Testez vos connaissances

**« Être un homme, c'est résister (...). Résister contre quoi ? (...) La peur des autres, la vaine accumulation de richesses improductives, l'égoïsme de la possession terrestre font chanter l'air du tout pour moi et des préférences égoïstes ! Être un homme, c'est résister au repli sur soi et les siens et apprendre la joie du partage. (...) La satisfaction de bien agir est indispensable au sourire du matin devant la glace : on ne peut s'épanouir sans une saine estime de soi. Mais être un homme, c'est résister à l'orgueil. La lassitude comme la lâcheté font facilement baisser les bras quand la terreur répand les peurs. Être un homme, c'est résister à la paresse et à la tentation du renoncement. La gourmandise joue de toutes les séductions et la société de consommation flatte tous les appétits. La planète s'épuise et les esprits s'échauffent comme le climat. Être un homme, c'est se laisser guider par la tempérance. »**

Hervé Bertho, « Être un homme, c'est résister » (éditorial), *Dimanche Ouest-France* du 10 janvier 2016.